

L'animation volontaire, un enjeu de fond

L'animation volontaire est aujourd'hui fragilisée, voire questionnée. Étroitement associée à l'histoire des centres de vacances, elle est coincée entre les logiques de compétences et de qualifications professionnelles, accélérées par la crise de l'emploi et par la marchandisation des loisirs. Les modalités actuelles d'indemnisation des animateurs volontaires, dans le cadre de l'annexe II de la convention collective de l'animation socioculturelle, ne permettent plus de clarifier la situation. Elles sont questionnées parce qu'elles sont à la fois dans une logique de salariat et de volontariat. Il est donc urgent de définir et de faire reconnaître un statut du volontariat dans les centres de vacances et de loisirs. Celui-ci devra être assez précis pour ne pas permettre son utilisation dans le cadre de l'emploi salarié. Accessible à tous, ce statut devra être porteur d'engagement citoyen et d'actions éducatives et sociales, sur

un temps limité dans l'année afin de ne pas concurrencer l'emploi permanent.

les centres de vacances risquent d'être confrontés à des évolutions totalement différentes et lourdes de conséquences. Soit la place, l'apport et le sens de l'animation volontaire sont réaffirmés et pris en compte, soit ils ne le sont pas et sont considérés comme des témoins de l'histoire, inadaptés à la réalité de la société et de la demande sociale actuelle. Dans ce cas, la mission et les objectifs mêmes des centres de vacances s'en trouveraient radicalement transformés. Ils deviendraient des lieux de vacances sans doute porteurs d'une grande professionnalité, d'une qualité reconnue mais instrumentalisés et, privés de spontanéité, voire d'invention permanente de la part de citoyens volontaires non spécialistes de l'éducation.

L'animation volontaire doit avoir toute sa place dans le

Les loisirs et les vacances, un droit

Le référentiel BAFA, qu'est-ce que c'est ?

C'est un outil destiné aux équipes de formateurs des Ceméa afin de leur permettre, en plus de leurs documents personnels, de préparer un stage et de définir des objectifs de formation. Il se présente sous la forme d'un récapitulatif de compétences globales et de domaines d'application. Ces compétences globales se déclinent en compétences spécifiques repérant les savoirs, savoir-faire et savoir-être. Huit compétences globales sont repérées :

- Susciter et faire vivre des activités de différentes natures en tenant compte des intérêts, des besoins, des capacités et des rythmes des enfants et des adolescents.
- Connaître les enfants et les adolescents.
- Comprendre et participer à la vie collective.
- Participer à l'organisation et à l'animation de la vie quotidienne.
- Travailler en équipe, participer, faire fonctionner le collectif.
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants ou des adolescents dans la vie quotidienne et les activités.
- Gérer ses compétences, être acteur de sa formation.
- Définir et préciser ses connaissances et ses conceptions éducatives, notamment dans le cadre des centres de vacances et des centres de loisirs.

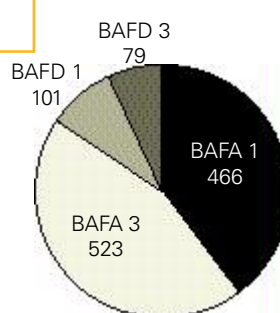
Le référentiel représente un cadre général qui couvre l'ensemble de la formation Bafa.

Former les volontaires de l'animation

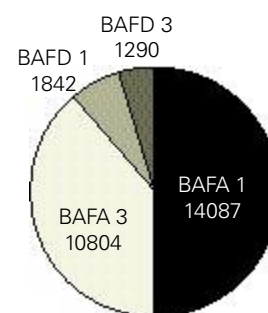
Dans les régions métropolitaines et dans tous les départements ou territoires d'outre mer, les Ceméa mettent en place des formations pour l'animation volontaire. Elles mobilisent une grande partie des membres actifs des Ceméa. Ces formations s'adressent aux personnes, en particulier des jeunes, qui souhaitent vivre une expérience de prise de responsabilité, en exerçant un rôle d'accompagnement éducatif auprès d'enfants ou de jeunes, en centre de vacances, centres de loisirs sans hébergement, ou au cours des congés scolaires. Ce secteur est réglementé par des décrets, arrêtés et circulaires. Il est contrôlé par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Des brevets d'aptitude attestent des compétences acquises par les personnes au cours des différentes étapes de leur formation.

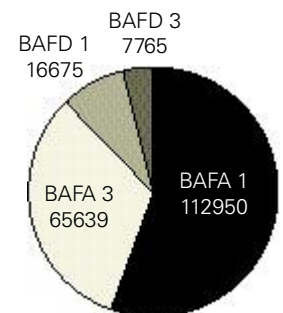
- Le BAFA, Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, est composé de trois étapes : une formation générale, assurée par les organismes de formation ayant une habilitation Jeunesse et Sports ; une formation en stage pratique, sous la responsabilité du directeur du centre de vacances ou du centre de loisirs et un stage d'approfondissement ou de qualification, assuré par les organismes de formation.
- Le BAFD, Brevet d'aptitude à la fonction de directeur est lui une formation en cinq étapes : une formation générale, assurée par les organismes de formation ayant une habilitation Jeunesse et Sports, (9 jours) ; un stage pratique dans une structure d'accueil, centre de vacances ou centre de loisirs en situation de direction ou adjoint de la direction (au moins 14 jours) ; un stage de perfectionnement, assuré par les organismes de formation, (6 jours) ; un deuxième stage pratique en centre de vacances ou centre de loisirs, en situation de direction (au moins 14 jours) ; l'écriture d'un bilan de formation.



Stages effectués
1169



Stagiaires accueillis
28023



Journées stagiaires
203029

devenir et l'évolution des centres de vacances. Elle joue un rôle très important pour toute une partie de la jeunesse de notre pays pour laquelle elle devrait être encore plus accessible. Les centres de vacances souffrent sans doute aujourd'hui d'une image et d'une identité peu lisibles auprès du grand public. Ils occupent néanmoins un espace social très important. Ils doivent réaffirmer leur spécificité éducative et rendre plus lisibles les valeurs qu'ils véhiculent et qu'ils mettent en œuvre. L'engagement volontaire des jeunes est de celles-là. Il apporte aux séjours cette dynamique particulière dont sont porteurs les jeunes animateurs. Il témoigne des valeurs de solidarité, de don de son temps pour les autres et contribue à ce qu'on appelle aujourd'hui le lien social. Il fait que chaque séjour est une nouvelle aventure éducative, unique pour les personnes. Cette dimension particulière de l'engagement volontaire n'est possible qu'à la condition que tous les partenaires, adultes qui dirigent les

séjours, organisateurs et formateurs, assument, chacun à sa place, leurs responsabilités, vis-à-vis de ces jeunes. Hors de ce choix, l'animation volontaire n'a plus de sens et les jeunes pourront être considérés comme de la main d'œuvre à bon marché, ce qui est inacceptable. Les Ceméa, en ce qui les concerne, s'y opposeraient.

pour tous les enfants et les jeunes

■ Service d'aide au placement

Un engagement qualité

Les Ceméa inscrivent le dispositif d'aide au placement dans le cadre de leur engagement qualité pour les formations BAFA – BAFD.

A ce titre, ils considèrent qu'il est de leur responsabilité d'accompagner les jeunes dans leur recherche de stage pratique. Les organismes de formation doivent assurer le suivi des personnes en formation, ils doivent les aider à entrer en dynamique de recherche des stages pratiques. Ils doivent aussi les informer du cadre d'intervention qui sera le leur, l'animation volontaire et le centre de vacances et de loisirs.

Les Ceméa luttent contre les dérives d'employeurs qui n'assument pas leurs responsabilités en tant qu'acteurs de la formation BAFA – BAFD.

Les Ceméa dénoncent les abus, les ségrégations faites à l'encontre des jeunes en recherche de stages pratiques. Ils militent pour la mise en œuvre d'un cadre clair pour l'engagement volontaire des jeunes en CVL.

L'ensemble de ces actions constitue leur engagement qualité.

Des services régionaux d'aide au placement

Dans le cadre de leurs missions, les Ceméa se préoccupent :
- d'accompagner les personnes dans leur recherche d'un poste dans l'équipe d'encadrement de centres de vacances, de centres de loisirs et autres lieux collectifs d'animation en période scolaire,
- d'aider les organisateurs et les directeurs dans la recherche de personnel qualifié pour l'encadrement des séjours. Les Ceméa ont créé à cet effet, des services régionaux d'aide au placement qui assurent : le recensement des offres de postes émanant d'organismes ou de directeurs, le recensement des candidatures de personnes à la recherche d'un poste et la mise en relation des offres et des demandes.

Ces opérations sont traitées par la constitution de dossiers auprès des services régionaux de placement, par des recherches informatisées et mises en contact par courrier, par téléphone, par E.mail, ou par fax.

• Un interlocuteur régional sur le placement

Dans toutes les régions : un responsable du placement assure un accueil téléphonique ou un accueil dans nos locaux et traite les demandes et les offres. Le responsable pédagogique garantit la qualité du service de placement : formation des animateurs et des directeurs, sérieux des organisateurs.

• Un service spécialisé

Nos services d'aide au placement ne traitent que les offres ou les demandes de poste liées à l'encadrement de centres de vacances, de centres de loisirs ou d'autres lieux collectifs d'animation en période scolaire. Ils couvrent toutes les fonctions (directeur adjoint, assistant sanitaire, économiste, animateur, ...), toutes les qualifications (voile, canoë-kayak, ...), toutes les structures (C.V.L., C.L.S.H., vacances familiales, camps itinérants, classes de découvertes, ...), tous les publics (jeunes enfants, enfants d'âge scolaire, adolescents, adultes, handicapés, ...), toutes les périodes. Enfin, la souplesse des critères de recherche (par période, par diplômes, par compétences, etc) permet de ressortir la ou les fiches qui correspondent précisément aux besoins. Cette mise à jour est régulière.

• Un accompagnement de terrain

Dans chaque lieu d'accueil des Ceméa, dans chaque session de formation, des formateurs, des personnels techniques peuvent accompagner les animateurs ou les directeurs dans leur recherche d'un poste, aider les directeurs et les organisateurs dans la constitution de leurs équipes d'encadrement.

Les Ceméa ont conçu et diffusé dans ce cadre une plaquette de positionnement déontologique sur le placement des animateurs et directeurs.





Un travail permanent avec les organisateurs

Le travail avec les organisateurs de vacances collectives d'enfants et de jeunes est une priorité pour les Ceméa, pour mettre en oeuvre le droit pour tous à des vacances de qualité. Il se traduit par diverses formes d'action, en amont et en aval de l'organisation des séjours. Pour créer un lien permanent d'information, les Ceméa ont lancé en 1999 une nouvelle publication sous la forme, d'une lettre aux organisateurs.

Journées d'étude et de réflexion

- Au-delà de demandes ponctuelles, cet axe de travail s'inscrit de plus en plus dans la durée et la continuité. C'est ainsi qu'en 1999, au niveau national, les Ceméa ont animé un groupe d'organisateur nationaux (comités centraux d'entreprises, municipalités, fédérations nationales associatives...) qui a permis échanges d'analyses, d'informations et élaboration de stratégie pour le secteur des vacances collectives d'enfants et de jeunes. Ces organisateurs ont participé à une semaine nationale d'étude sur la fonction de direction. Complémentaire, les Ceméa sont intervenus dans des journées nationales ou commissions du CE RATP, du CCE SNCF, de l'APAJH, de la JPA...
- Les Ceméa de **Franche-Comté** ont organisé en 1999, une journée d'étude avec les organisateurs de la région, sur «l'adolescence», les Ceméa de **Lorraine** sur la "Violence, chez les enfants et les adolescents".

Conseil et formation continue au sein de partenariats renforcés

- En **Bretagne** et en **Midi-Pyrénées**, les Ceméa sont intervenus dans la formation des bénévoles de la Croix Rouge ; en **Ile-de-France**, dans la formation des animateurs des bases de loisirs de la FFMC-loisirs, sur les questions d'éducation à la sécurité routière ; en **Bourgogne**, dans les formations d'animateurs de la Fédération des centres sociaux de la Nièvre.
- Dans le **Nord-Pas-de-Calais**, les Ceméa ont travaillé à l'écriture de la charte de qualité de la ville de **Tourcoing** et de celle du secteur enfance de l'Aduges (association dunkerquoise de gestion des équipements sociaux), qui regroupe 12 maisons de quartiers. En **Auvergne**, les Ceméa ont poursuivi leur investissement, dans le cadre de la charte qualité CLSH, en accompagnant les projets et en mettant en réseau plusieurs centres de loisirs.

- En **Lorraine**, les Ceméa poursuivent leur collaboration avec l'office départemental des centres de vacances et de loisirs (ODCVL) à travers des formations à la demande (sur les projets et sur la fonction de direction), et l'implication dans les projets de direction de leurs centres de vacances.

- En **Limousin**, les Ceméa, comme en **Aquitaine**, ont mis en place un service spécifique " Ceméa conseils " pour répondre aux besoins des organisateurs de loisirs non marchands (information, élaboration de projets éducatifs, centres ressources). La participation au projet de centres ressources des centres de loisirs sans hébergement de **Haute-Vienne** s'inscrit dans cette orientation d'aide et de soutien aux actions des CLSH sur un département.

Accompagnement de projets

- Les Ceméa ont participé à la conception d'une " boîte à outils " pour les formateurs BAFa-BAFD avec l'APAJH, et à la réalisation d'un outil pédagogique à destination des animateurs BAFa avec l'ANATEEP (Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public).
- Les Ceméa du Nord-Pas-de-Calais ont mis en place un dispositif expérimental de formation avec objectif de qualification pour les intervenants des opérations Ville Vie Vacances des sites Ouest, Nord-Ouest de la **métropole Lilloise** et de la Communauté urbaine à **Dunkerque**.
- Les Ceméa **Auvergne** avec les PEP du **Puy de Dôme**, ont travaillé à la mise en oeuvre de deux projets, réouverture d'un centre de loisirs dans le quartier des Vergnes à **Clermont-Ferrand** et création d'une structure d'accueil sur le terrain des grands voyageurs (gens du voyage) en partenariat avec le CLISMA (Comité de Liaison Inter-Service Migrant d'Auvergne).
- En **Picardie**, avec la Mutualité sociale agricole de la **Somme**, les Ceméa renforcent leur partenariat par la coordination de leurs séjours (et des contenus des activités proposées), poursuivent leurs actions avec les PEP de la **Somme** (aide à l'aménagement d'un site, conception d'une malle littérature jeunesse) et avec la Bergerie nationale de Rambouillet sur les accueils et les animations à la ferme.

- Il est à noter que dans des situations de recherches-actions ou dans le cas de contextes spécifiques, les Ceméa sont amenés à être organisateurs de centres de vacances, c'est le cas en **Midi-Pyrénées** sur des séjours pour les adolescents ; en **Limousin** en partenariat avec la ville de **Limoges**, en **Polynésie**, en **Guadeloupe** et à **Mayotte**. Dans les départements et les territoires d'outremer, les Ceméa sont en permanence en étroite relation avec les organisateurs de séjours, accompagnent leurs projets, voire y interviennent sur le plan pédagogique.



Des organisateurs témoignent...

Quel regard portent des organisateurs de CVL sur la situation actuelle des centres de vacances ? Pour le savoir, *Vers l'Éducation Nouvelle* (la revue des Ceméa) a invité six organisateurs de séjours de vacances collectives de mineurs, enfants et adolescents, partenaires des Ceméa, à exposer leurs objectifs éducatifs et leurs préoccupations actuelles. Il s'agit de l'association HPE (hiver-printemps-été), du CCE SNCF, du service Enfance de la ville de **Saint-Denis** et du service Enfance éducation de la ville de **Montreuil**.

- « Les valeurs essentielles sont le respect des rythmes de vie. Les vacances doivent respecter ces rythmes de vie, permettre une vie collective de qualité, des repas (et une présentation) de qualité et éviter tout activisme. Nous avons le même souci dans les centres d'adolescents itinérants en camping. La découverte du milieu et d'activités nouvelles pour les enfants, vu leurs modes de vie actuels, est essentielle. Les enfants ont plébiscité dans un questionnaire les activités traditionnelles et parfois oubliées (grands jeux, veillées) par rapport aux activités de plein air du type canoë, spéléologie... Autre point de satisfaction, ils faisaient de " vrais " choix, élaborés, pensés. On ne fait pas semblant de les faire choisir avec un tableau où chacun met son nom, sa fiche. Et puis, bien sûr, il y a le respect d'autrui. » Pierrette Zenatti (HPE)
- « Les comités d'entreprise ont un rôle à jouer, des idées et des valeurs à défendre. Le comité central d'entreprise de la SNCF fait partir chaque année environ 20 000 enfants de 4 à 17 ans pendant l'été et l'hiver, et près de 2 500 enfants partent à l'étranger en séjours linguistiques et randonnées. Le projet éducatif du CCE est l'émanation des organisations syndicales reconnues au niveau de l'entreprise SNCF ; il est construit autour des valeurs de solidarité et de fraternité chères à ce mouvement. Il en découle des idées de paix, de tolérance, de respect, d'humanisme, mises en œuvre dans les centres de vacances. Nos objectifs sont la prise en compte des besoins et des attentes, le développement de la personnalité de chacun, la découverte et l'apprentissage du pluriel, l'éducation contre le racisme. Chaque équipe d'encadrement se doit d'intégrer l'ensemble de ces orientations en préalable à l'élaboration de son projet pédagogique et au projet de fonctionnement. » Patrick Philippe (CCE SNCF)
- « Le centre de vacances est un lieu d'éducation socialement riche, favorisant l'intégration et la promotion de chacun au sein de la collectivité en tenant compte de sa personnalité. Il doit permettre à l'enfant de retrouver ses rythmes individuels, de satisfaire ses besoins fondamentaux, de faire des acquisitions, des découvertes, des apprentissages, des rencontres propres à développer ses capacités et répondre à ses besoins d'activité et de jeux. » Gilles Gorrias (**Saint-Denis**)
- « Les valeurs défendues sont à la fois sociales et éducatives, elles prennent place dans une vie collective de qualité. Elles tournent autour de la notion de respect : respect des autres, de soi, respect du milieu environnant, du matériel ; l'idée de solidarité et de brassage des couches sociales, des cultures. Les valeurs de citoyenneté et de démocratie sont également fondamentales : informer, concerter, dialoguer, exprimer, confronter, échanger. Enfin, la découverte des autres, d'un nouveau milieu, de nouvelles activités. Danielle Grassart. » (**Montreuil**).



Les CVL au rendez-vous de l'éclipse, le 11 août 1999

Sous l'impulsion d'associations nationales, au premier rang desquelles l'AFA (Association française d'astronomie) et les Ceméa, de nombreux centres de loisirs et de vacances ont su proposer des animations exceptionnelles à l'occasion de l'éclipse totale de soleil, cet été. Ainsi, malgré l'engagement tardif des pouvoirs publics, et les circulaires dissuasives relayant les informations alarmistes et tronquées des médias, les enfants ont pu profiter de cet événement inoubliable. Les séjours ont pu s'appuyer sur du matériel et de la documentation pédagogique de très grande qualité, proposés notamment dans le cadre du dispositif « Point éclipse info » et « Point éclipse info junior » (diaporama, lunettes de protection, fiches d'activités, memento d'organisation, numéro spécial des *Clés de l'actualité junior*, dossier spécial des *Cahiers de l'animation* – Ceméa, ouvrage AFA *Le Soleil noir*). Par exemple à **Belbeuf**, en **Seine-Maritime** sur la bande de totalité, les animateurs du centre de loisirs ont proposé une grande journée d'animation répondant à trois objectifs complémentaires : donner une dimension éducative au phénomène par des informations précises, des outils pédagogiques conçus pour l'occasion ; assurer la sécurité indispensable à l'observation ; conférer à l'événement un caractère festif d'une remarquable convivialité. Ainsi animateurs et enfants ont aménagé un site d'observation accueillant les parents et les divers visiteurs. Nous avons toujours conçu nos séjours comme ouverts sur le quartier et la commune dans un esprit d'éducation populaire. Le 11 août 1999, les CVL n'ont pas failli à leur mission, même si ce travail de terrain n'a pas été valorisé à sa juste mesure. Combien la fête fut magnifique ! Gageons que les CVL, les clubs d'astronomie, les stages de formations d'animateurs sauront tirer profit de cet engouement ponctuel pour offrir davantage d'activités scientifiques dans les loisirs proposés aux jeunes de ce pays.



Des batailles éducatives au centre de l'action des Ceméa

Sur le plan éducatif, que ce soit dans les formations BAFA-BAFD, à travers l'animation de journées d'étude, d'espaces de type café pédagogique, à travers les différents séjours encadrés par les militants d'éducation nouvelle des Ceméa, ou à travers leur présence dans les différentes commissions Jeunesse et Sports, les Ceméa poursuivent leur action pour que les enfants puissent être acteurs de leur temps de loisirs, qu'ils puissent trouver des espaces de concertation et de négociation, qu'ils ne soient pas enfermés dans des programmations encore trop souvent prédéfinies, qu'ils puissent rencontrer des adultes engagés, porteurs de véritables projets éducatifs.

Dans ce sens, en 1999 les Ceméa ont continué leur réflexion sur l'accueil des publics en difficulté avec, sur de nombreux centres, une mixité sociale en grand déséquilibre. Les Ceméa ont continué à intégrer dans leurs réponses les évolutions des attentes et demandes des jeunes et des enfants, à prendre en compte les phénomènes de baisse de fréquentation de la tranche des 9-11 ans sur les centres de loisirs.

De même, dans une période où les parents sont accusés de démissionner, les expériences et les formations mises en place par les Ceméa contribuent à restaurer une relation parfois abîmée entre tous les éducateurs : parents et équipes d'animation. Les équipes d'animation constituées des membres des Ceméa ont largement intégré toutes ces dimensions dans leur projet de centre sur l'été de l'année 1999.

Le sens de l'engagement de jeunes dans l'animation

Une des originalités sans doute de l'engagement des jeunes dans l'animation, réside dans le fait que très majoritairement il ne se fait pas, dans un premier temps en tout cas, dans le cadre d'un métier mais dans celui d'une activité volontaire et temporaire : l'animation des centres de vacances et des centres de loisirs. Les animateurs offrent leur enthousiasme, leurs compétences parfois récentes pour certaines d'entre elles, donnent du temps et en retour prennent conscience de leur valeur, de leurs capacités et font leurs premiers apprentissages pour beaucoup de leur futur "métier" de parents. Grâce à cette activité, à la responsabilité sociale qui y est attachée, à l'apport financier modeste certes, mais qu'il ne faut pas négliger, y compris au niveau symbolique, les jeunes animateurs franchissent des étapes qui leur permettent d'accéder au monde et au statut des adultes.

L'engagement premier des jeunes dans l'animation se caractérise donc par une double action éducative :

- o Éducation de jeunes adultes à la prise de responsabilité collective, à l'utilité vis à vis des autres, à la citoyenneté active.
- o Action éducative, mise en œuvre par ces jeunes adultes en direction des enfants qu'ils vont accompagner dans leurs loisirs et leurs vacances.



Le droit aux vacances pour tous

Le vendredi 12 mars, les Ceméa de **Basse-Normandie** ont commémoré au Mémorial pour la Paix, le cinquantenaire du premier stage régional d'éducation nouvelle réalisé par les Ceméa en **Basse-Normandie**. Ils l'ont fait avec l'UNCMT (plus grosse association organisatrice de CVL dans la région) qui fêtera aussi ses 50 ans. Cette action partenariale a été décidée dans le cadre de la défense et la promotion du droit aux vacances pour tous et spécialement des vacances collectives pour enfants et adolescents. Ce moment a donc été inscrit dans le cadre de l'action et des revendications de la Jeunesse au Plein Air (JPA).

« Aujourd'hui et plus qu'hier, des organisateurs comme l'UNCMT trouvent auprès des pouvoirs publics et des collectivités moins d'aides que d'exigences. Même si celles-ci sont le plus souvent légitimes, s'agissant de la sécurité et de la qualité de l'encadrement ou de l'accueil, elles ne s'accompagnent pas des moyens correspondants qui au contraire décroissent. De ce fait les organisateurs sont amenés à proposer des coûts inabordable pour certains et participent de la fracture sociale en n'accueillant que les enfants de l'aide sociale ou en proposant des séjours que, seules les familles aisées, peuvent offrir à leurs enfants.

Nous, association de formation, sommes logés à la même enseigne. Le reflux des financements publics aux organismes de formation BAFA-BAFD et la restriction des prises en charge individuelle, sélectionnent économiquement et socialement la population des stagiaires. Cette sélection est préjudiciable à nos objectifs de formation : elle interdit l'accessibilité de ces formations à une partie non négligeable des jeunes adultes en attente de responsabilité et d'engagement citoyen, elle provoque la décroissance du nombre de stagiaires ce qui fragilise notre dispositif de formation vacances-loisirs.

Plus que jamais, nous l'avons déjà annoncé et expliqué, devant la baisse des subventionnements de base, nous aurons besoin d'être plus que des acteurs d'un organisme de formation, plus que jamais nous aurons à être militants, politiquement, du droit aux loisirs, du droit aux vacances, de la vie associative. Plus que jamais nous aurons à exiger que des réformes sociales et politiques soient accompagnées de moyens correspondants à la hauteur des enjeux et ce, notamment dans des champs où nous oeuvrons déjà : animation de quartier, développement culturel, accès pour tous aux loisirs et aux vacances, formation et insertion des personnes ».

Un projet de départ...

Les Ceméa de **Basse-Normandie** ont été associés à la réalisation d'un projet de départ en vacances collectives mené par la commune de **Octeville** pour faire partir pour la première fois en vacances collectives des familles entières.

Avec le soutien financier de la CAF, 10 familles, 35 personnes en totalité, ont pu partir une semaine dans un centre de vacances à **Agon-Coutainville**, en août dernier. Après évaluation, il semble que les objectifs fixés lors de l'élaboration du projet aient été atteints. Notamment, ce projet a permis pour chaque famille de se détendre, de se retrouver, de permettre de mener à bien un projet motivant et gratifiant, de valoriser les rôles et les compétences des parents, de tisser de nouveaux liens avec d'autres familles et de créer des relations dans leur environnement social.

D'autres incidences ont également déjà pu être constatées, qu'elles se situent au niveau des dynamiques d'insertion ou à un niveau éducatif au sein même de la structure familiale. Fort de ces premiers résultats, il est d'ores et déjà envisagé de reconduire l'expérience en 2000.

Le jeu et l'enfant

- Le jeu est une action ou une activité volontaire, accomplie dans certaines limites fixées de temps et de lieu, suivant une règle librement consentie, mais complètement impérieuse, pourvue d'une fin en soi, accompagnée d'un sentiment de tension et de joie, et d'une conscience d'être autrement que dans la vie courante.
- Le jeu est une activité complète et complexe où les motivations multiples sont changeantes, où les significations nombreuses s'entrecroisent, où les genres se mêlent, et qui peut être vécue de manières fort diverses selon les individus, les groupes, les âges, les circonstances.
- Le jeu est une part importante de l'activité de l'enfant. C'est une composante de socialisation et d'apprentissage gestuel. La diversité du jeu permet à l'enfant d'exister à travers plusieurs types de situations ludiques qui viendront se compléter. Le joueur peut passer à des jeux où chaque équipe est en situation similaire d'action au même moment (les barres, les voleurs de pierres, le ballon prisonnier), à des jeux où chaque équipe est dans une situation différente au même moment (attaquants et défenseurs, les maîtres du souffle, le Bistantù), à des jeux sans équipes particulières (balle assise), etc. cependant la diversité des jeux ne se retrouve pas seulement dans leurs structures. Les matériels utilisés ont aussi leurs particularités. Ainsi un jeu de balle au pied tel que le multibut est très différent d'une partie de thèque, elle-même différente d'un ultimate, lui-même différent d'une partie improvisée d'Indiaca®.

Pratiques de la réunion d'enfants en centres de vacances et de loisirs

Permettre à des enfants (7-9 ans) de se réunir en centre de vacances et de loisirs, voilà un outil au service d'un projet pédagogique de direction dont les intentions éducatives sont centrales .

- Envers les enfants à travers cette réunion parmi d'autres
 - À partir d'un collectif d'enfants, constituer un groupe d'enfants (où chacun ait une place). Ce collectif n'est pas une foule qui vient consommer des activités sans se préoccuper des autres. Il vit une aventure collective, où chaque enfant est une personne qui vit, ressent, éprouve, des sentiments envers d'autres. À l'opposé de l'anonymat de la foule.
 - Réguler la vie relationnelle du grand groupe d'enfants par la parole et non par la bagarre. Bref, vivre en société et non dans la jungle. Les conflits, ça se gère aussi.
 - Connaître les envies des enfants et les associer à la programmation de leurs loisirs.
 - Apprendre à prendre la parole en groupe, apprendre à gérer une réunion, bref apprendre à s'organiser collectivement.
 - Tout ceci, non pas pour apprendre à devenir plus tard des adultes, mais tout simplement pour vivre déjà maintenant une vie sur laquelle les enfants ont prise ou peuvent agir, une vie en partie maîtrisée.
- Envers les animateurs à travers cette réunion d'enfants menée par les enfants, parmi d'autres
 - Montrer que les enfants de cet âge là sont capables de conduire, de gérer le groupe, de s'organiser.
 - Apprendre à prendre la parole en groupe, apprendre à gérer une réunion, bref apprendre à s'organiser collectivement.
 - Apprendre à réguler la vie relationnelle du grand groupe d'enfants par la parole.



■ Quatre centres d'accueil

Les Ceméa gèrent plusieurs centres permanents. Ils y accueillent des stages de formation d'animateurs et de directeurs de centres de vacances ou de loisirs, des classes de découverte, des centres de vacances, des activités éducatives en relation avec des écoles ou des associations locales (activités scientifiques et techniques, découverte de l'environnement, loisirs mécaniques). Les Ceméa mettent en pratique ce qu'ils défendent quant à l'intégration d'enfants ou de jeunes porteurs de handicap, dans l'ensemble de leurs activités.

À **Géorama (Pays-de-Loire)**, le centre a organisé **13950 journées participants**, à **Vaugrigneuse (Ile-de-France)**, **26021 journées participants** ont été assurées ainsi que **14000 repas servis** dans le cadre d'une restauration scolaire et d'une restauration pour des jeunes d'une association du secteur de l'éducation spécialisée ; à **Aniane (Languedoc-Roussillon)**, le centre a accueilli **157 séjours** différents représentant **3354 personnes** dont **1800 enfants** pour un total de **10200 journées** ; à **Saint-Front (Haute-Loire)**, les Ceméa sont associés à la gestion du centre dont les activités ont représenté en 1999, **11072 journées participants**, soit **1950 enfants** accueillis.

